



Nouvelle classification métallurgie : ça arrive près de chez vous

La nouvelle convention collective de la métallurgie, signée en février 2022, entrera entièrement en application au 1^{er} janvier 2024. Son déploiement implique une mise à jour de la classification professionnelle de tous les salariés de la branche, dont fait partie Thales.

Notification des fiches emploi et cotation = le 15 octobre

Les fiches emploi et leur cotation ont été finalisées par la Direction avec un mois de retard, et communiquées aux managers le 15 septembre. Vos managers sont maintenant 1 mois pour attribuer les fiches aux salariés de leurs équipes, ce qui est court !

Vous devriez recevoir un « pushmail » Workday à partir du 15 octobre, vous indiquant que votre fiche emploi et cotation sont disponibles. Ca se présentera comme ça :

Rappel : c'est quoi, la nouvelle classification ?

Nous l'avons présentée dans notre tract du mois de mai, accessible en suivant ce QR code ou ce lien internet :

<https://www.cfdt-thales.com/actualite/tract-sur-la-nouvelle-classification-mai-2023>



103004 : APPROVISIONNEUR 1 – C6-23		Cotation de l'emploi : C6-23	
Intitulé de l'emploi	APPROVISIONNEUR 1		
Finalité de l'emploi	<p>L'Approvisionneur.euse 1 participe au processus transactionnel d'achat PR / PO (Purchase Request - Demande d'Achat / Purchase Order - Commande d'Achat).</p> <p>Il/elle est responsable de la transformation d'une Demande d'Achat en Commande d'Achat, en utilisant les différents éléments provenant des Responsables Catégorie / Acheteurs Catégorie, dans un délai (SLA) contraint, et du suivi de la Commande d'Achat une fois émise.</p> <p>Il/elle peut être périodiquement tenu d'accélérer et de suivre les Commandes afin d'assurer le respect des délais et des exigences de qualité, notamment en ce qui concerne l'attribution des marchés aux fournisseurs. En outre, il/elle assistera les Responsables Catégorie / Acheteurs Catégorie dans la préparation des devis, l'analyse des données, les résumés des devis et toute autre tâche liée au processus d'approvisionnement.</p>	<p>Complexité de l'activité 4/10</p> <p>Réalisation d'activités diversifiées, appréciation et traitement de situations variées, mise en oeuvre de modes opératoires répertoriés à adapter</p>	
Description des activités significatives	<p>Réceptionner les Demandes d'Achat et vérifier leur conformité.</p> <p>Transformer les Demandes d'Achat en Commandes, et les suivre.</p> <p>Suivre les indicateurs de satisfaction client interne.</p> <p>S'assurer du respect du cadre réglementaire des flux entrants et sortants.</p> <p>S'assurer de l'exactitude de la commande, de l'entité demandeuse ou du numéro du projet, de l'expédition au lieu de réception, des informations fournisseur sur le bon de commande et des notes / commentaires pertinents sur le bon de commande.</p> <p>Contribuer au bon niveau des stocks avec les besoins des APRU en pilotant les dates de commande fournisseurs en respectant le plan transmis par le client interne.</p> <p>Prendre part avec les acteurs de son périmètre (Approvisionneur, Architecte Supply Chain, responsables APRU) à l'analyse métier en apportant une vision capacitaire fournisseurs et en participant à la recherche de solutions pour répondre au plan de la demande.</p>	<p>Connaissances 5/10</p> <p>L'emploi nécessite des connaissances générales dans une partie d'une discipline</p>	
Relations de travail	<p>Interlocuteurs internes et externes</p> <p>Les services partagés, comme la Comptabilité ou l'IS/IT</p> <p>Les Acheteurs Catégorie et les Responsables Catégorie Globale</p> <p>Les Responsable Achats Produits Offres Projets (PPM)</p> <p>Les Responsables de la Performance Fournisseur (SPM)</p> <p>La Trade Compliance</p> <p>Responsables de Supply Chain, Responsables d'APRU</p> <p>Architecte Supply Chain, Planificateur, Ordonnanceur, Master Planner</p>	<p>Autonomie 4/10</p> <p>L'emploi requiert d'adapter des solutions identifiées sous contrôle ponctuel</p>	
		<p>Contribution 3/10</p> <p>L'emploi a un effet sur des emplois de nature différente au sein de l'équipe de travail</p>	
		<p>Encadrement-Coopération 3/10</p> <p>Appui technique/ organisationnel individuel</p>	
		<p>Communication 4/10</p> <p>L'emploi nécessite communication démonstrative, argumentation</p>	

Si vous n'êtes pas satisfait.e, c'est à vous de faire la démarche de contester

Si vous n'êtes pas satisfait.e.s de la description de l'emploi qui vous est affecté, et/ou de votre cotation, c'est à vous de faire la démarche de les contester. Vous avez un mois pour le faire.

- ✓ Première étape : demander des explications à votre manager.
- ✓ Deuxième étape : faire remonter votre désaccord à votre responsable RH, qui a ensuite un mois pour vous répondre.
- ➔ La CFDT vous propose informations, conseils et aide à la rédaction de ce courrier de contestation.

19 octobre de 13h à 14h
en salle Occitania

(grande salle du CSE sous le restaurant d'entreprise)

deux RdV
CFDT :

26 octobre de 13h à 14h
via Teams -> QR code :

avec une membre CFDT du COPIL de déploiement Thales



Les points d'attention :

- Les fiches emploi ont été rédigées de manière verticale par la direction du Groupe Thales, rendant pratiquement impossible leur amendement par les organisations syndicales. Il est à craindre que de nombreuses fiches emploi soient éloignées du contenu réel de vos emplois.
- Emploi = description des activités que le salarié doit mener, et non évaluation de la manière dont il les réalise.
- Chez Thales, les salarié.e.s « Bac+2 » seront au moins C6, les « Bac+5 » au moins F11.
- La cotation Thales « LR » continuera à s'appliquer en parallèle pour avoir une classification couvrant également ses salarié.e.s de autres pays.

Les salaires minima mensuels + ingénieurs & cadres :

Comme aujourd'hui, des minima salariaux seront associés à la grille de classification. Vous trouverez ci-dessous la grille applicable en 2023, et la première grille pour 2024 (nous revendiquerons une amélioration lors de la renégociation prévue d'ici fin d'année).



- Il n'y a pas théoriquement pas d'équivalence entre ancienne et nouvelle classification...
- La nouvelle convention collective prévoit que la rémunération (et la prime d'ancienneté) ne peut pas baisser lors du changement de classification.

Mini conventionnels Région Parisienne 2023 + I&C 2023								Nouvelle Classification 2024				
Mensuels				Ingénieurs & cadres								
Niv	Ech	Coeff	Minima	Pos	Coeff	forfait heure	forfait jour		151,66h	forfait horaire	forfait jour	
2	1	170	19 554 €									
2	3	190	20 166 €									
3	1	215	20 923 €					A	1	21 700 €	24 955 €	28 210 €
3	3	240	23 117 €					B	3	22 450 €	25 818 €	29 185 €
4	1	255	23 882 €	I	60 et 68	24 709 €		B	4	23 400 €	26 910 €	30 420 €
4	2	270	25 252 €	I	76	27 616 €		C	5	24 250 €	27 888 €	31 525 €
4	3	285	26 688 €	I	80	29 070 €	32 861 €	C	6	25 550 €	29 383 €	33 215 €
5	1	305	27 835 €	I	84	30 523 €	34 504 €	D	7	26 400 €	30 360 €	34 320 €
5	2	335	30 523 €	I	86	31 250 €	35 326 €	D	8	28 450 €	32 718 €	36 985 €
5	3	365	33 133 €	I	92	33 430 €	37 790 €	E	9	30 500 €	35 075 €	39 650 €
5		395	35 890 €	II	100	36 337 €	41 077 €	E	10	33 700 €	38 755 €	43 810 €
				II	108	39 244 €	44 363 €	F	11	34 900 €	40 135 €	45 370 €
				II	114	41 424 €	46 827 €	F	12	36 700 €	42 205 €	47 710 €
				II	120	43 604 €	49 292 €	G	13	40 000 €	46 000 €	52 000 €
				II	125	45 421 €	51 346 €	G	14	43 900 €	50 485 €	57 070 €
				II	130	47 238 €	53 400 €	H	15	47 000 €	54 050 €	61 100 €
				III A	135	49 055 €	55 453 €	H	16	52 000 €	59 800 €	67 600 €
				III B	180	65 407 €	65 407 €	I	17	59 300 €	68 195 €	77 090 €
				III C	240	87 209 €	87 209 €	I	18	68 000 €	78 200 €	88 400 €

Non cadres

Cadres

L'équipe CFDT à votre écoute

Julien KLOTZ	S100	FLX/DID/SAF	06 19 15 31 09
Bénédicte HAMDI	N200	AVS/purchasing	06 33 14 63 66
Arnaud BEAUGEOIS	S400	AVS/ECCF	06 70 78 54 90
Peggy DUMMETT	S600	FLX/DID/SAF	07 63 75 80 45
Johann SLIVA	S100	FLX/DID/SAF	07 87 08 68 18
Béatrice EMO	S100	FLX/DID/SAF	06 99 07 12 90
Florence VALOUR PARIS	N200	AVS/DJC	06 30 93 24 84
Suzanne FONS	S500	FLX/OPE/DCC	06 21 73 56 71
Hugues GAMONET	S400	AVS/ECCF	07 83 15 74 56
Nathalie ZANELLO	N100	FLX/IND/SC	06 80 54 83 00
Isabelle JAUBERT	S300	FLX/DID/SAF	06 84 02 48 62
Jean-Luc NIVAT	S400	AVS/ECCF	06 12 04 24 46
Angélique SEGRETIN	S700	FLX/DID/SAF	07 64 39 04 96
Jérôme SALLES	S100	FLX/DID/SAF	06 64 21 69 36
Régis JUTAN	N200	FLX/IND/Support	07 72 77 36 51
Frédéric BELONDRADE	N500	DIGIS/Proc & tools	06 76 87 61 67
Savann TRAN	S100	FLX/DID/SAF	06 40 43 70 07
Rachel THOMASSIN	N200	AVS/FLX/DT	06 63 62 13 29

VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

